

CREPS
DIJON-BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

En partenariat avec :



CONTACTS :

● **CREPS de Dijon**

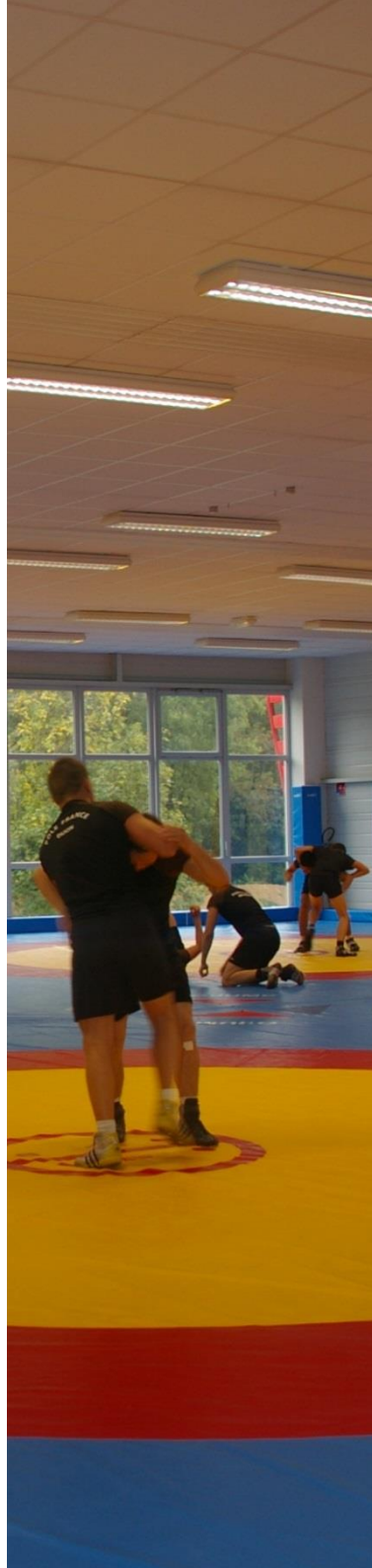
Service formation : 03 80 65 46 12
formations@creps-dijon.sports.gouv.fr
<http://www.creps-dijon.sports.gouv.fr>

● **La COORDINATRICE**

Claire GEYER : formatrice au CREPS de
Dijon
claire.geyer@creps-dijon.sports.gouv.fr

● **Fédération Française de Lutte**

<http://www.fflutte.com>



Formation aux métiers du sport

CREPS
DIJON-BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**"Lutte et disciplines
associées"**

Formation 2018 - 2019

CREPS de Bourgogne - Dijon

15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Tél : 03 80 65 46 12 - Fax : 03 80 66 67 22

www.creps-dijon.sports.gouv.fr



BP JEPS "Lutte et disciplines associées"

Les METIERS

- ▶ **Educateur sportif** en lutte ou une discipline associée
- ▶ **Elaborer** et conduire des actions de découverte et d'initiation
- ▶ **Appliquer** et adapter des programmes d'entraînement jusqu'au niveau régional
- ▶ **Participer** au développement de la structure d'emploi et au développement des activités
- ▶ **Travailler** dans les associations sportives, les organismes de vacances, les structures d'animation périscolaire, les établissements scolaires élémentaires, les écoles municipales des sports, les collectivités locales, les comités d'entreprise, les structures privées...

CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- être âgé **de plus de 18 ans le jour de l'entrée en formation.**
- fournir **l'attestation de JDC** (Journée Défense et Citoyenneté, ex JAPD) donc être en situation régulière au regard du code du service national.
- être **titulaire du PSC1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou tout titre équivalent.
- présenter un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique de la lutte datant de moins de 3 mois.
- être **titulaire de l'un des brevets fédéraux**, délivrés par la FFL, suivants :
 - maîtrise bleue en lutte olympique,
 - sixième ranning en lutte bretonne,
 - ceinture bleue en sambo,
 - grade bleu en grappling,(à défaut être ou avoir été inscrit comme sportif de haut niveau sur liste ministérielle).
- être titulaire du Brevet Fédéral du 1^{er} degré « animateur » **ET** du Brevet Fédéral du 2^{ème} degré « entraîneur » dans l'option lutte, sambo, grappling ou lutte bretonne délivré par la FFL.

Inscription en ligne sur le site : <http://creps-dijon.sports.gouv.fr>

Les DATES PREVISIONNELLES

Date limite d'inscription :

5 octobre 2018

Formation :

Du 6 novembre 2018 au 28 juin 2019

Sélection : le 5 novembre 2018

▶ **1^{er} regroupement :**

Du 6 au 9 novembre 2018

▶ **2^{ème} regroupement :**

Du 17 au 21 décembre 2018

▶ **3^{ème} regroupement :**

Du 28 janvier au 1^{er} février 2019

▶ **4^{ème} regroupement :**

Du 11 au 15 mars 2019

▶ **5^{ème} regroupement :**

Du 13 au 17 mai 2019

▶ **6^{ème} regroupement :**

Du 3 au 7 juin 2019

CONTENU

2 UC (Unités Capitalisables) * :

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation.

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Lutte et disciplines associées » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau compétition fédérale.

* Les UC 1 et 3 du BP JEPS sont obtenues par équivalence avec le brevet fédéral du 2^{ème} degré « entraîneur » de la FFL.

DUREE

310 heures :

- 160 heures en centre de formation
- 150 heures en entreprise

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Nous contacter pour établir un devis.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT :

*Merci de contacter directement le service accueil au moins **trois semaines avant** le début de la formation en envoyant un mail à : **STAGES@creps-dijon.sports.gouv.fr** (sous réserve de disponibilité)*